

**ASSEMBLEE NATIONALE**13 janvier 2006

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 208

présenté par  
M. Hamel-----  
**ARTICLE 2**

Dans la dernière phrase de l'alinéa 4 de cet article, après les mots : « tous les trois ans », substituer aux mots :

« aussi longtemps »

les mots :

« dès lors ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.